

2. LES PROCÉDURES EN COURS

République démocratique du Congo (ex-Zaïre)

MOBUTU SESE SEKO

Contexte

« *Le léopard de Kinshasa* » fut président - Maréchal du Zaïre de 1965 à 1997. Ce dictateur sanguinaire, arrivé au pouvoir par la force et avec le soutien occidental, fut un des hommes les plus riches du monde, constituant sa fortune sur le dos du peuple congolais. En 1984, le FMI et le Trésor américain estimaient sa fortune à plus de 4 milliards \$, soit davantage que la dette du pays à l'époque. À sa mort en septembre 1997, *Transparency International*, l'UNODC et d'autres analystes s'accordent sur une fortune estimée entre 5 et 6 milliards \$, même si certains évoquent même le chiffre de 8 milliards \$¹²⁸. La dette du Congo a, elle, triplé pour atteindre 12,5 milliards \$ en 1997. Une enquête du *Financial Times*¹²⁹, parue en mai 1997, fait état de plus d'une vingtaine de propriétés à travers le monde : châteaux, appartements, villas en Belgique (neuf propriétés dont deux à Uccle, une à Woluwe et trois à Rhode Ste Genèse, dont le château Fond' Roy construit par Léopold II en 1910)¹³⁰, Suisse (Villa de Savigny), Italie, Espagne, Portugal, hôtels en Cote d'Ivoire et au Sénégal, maisons au Maroc, au Kenya et au Tchad, réserve en Centrafrique, plantations de café au Brésil, hôtel et résidences en Afrique du Sud... En France, le maréchal Mobutu possédait un appartement au 20 avenue Foch à Paris (800 m²), près du fourreur qui a confectionné ses 7 toques en léopard, ainsi que la villa del Mar à Roquebrune Cap-Martin, évaluée à plus de 9 millions de dollars et située dans un parc boisé de 10 hectares en bordure de mer.¹³¹ En septembre 1988, il y reçut des centaines d'invités, tous frais payés, y compris les billets d'avion.¹³² Il détenait également des participations dans deux entreprises automobiles françaises, Peugeot et Renault, et dans d'autres compagnies étrangères, dont Unilever, ITT, Gulf Oil, Pan Am, Volkswagen.¹³³ En 1982, Mobutu déclarait à *Jeune Afrique* « *du vivant de mon épouse, on s'était permis d'acheter quelques maisons à Bruxelles parce qu'on pensait à l'avenir de nos enfants.* »

Beaucoup de ces biens sont détenus par des sociétés écrans, des associés ou des membres du clan Mobutu. Il possédait aussi de nombreux comptes en ban-

128 Damien Millet, « La dette de Mobutu », 16 septembre 2004, CADTM.

129 Jimmy Burns et Mark Huband, 12 mai 1997, *Financial Times* reproduit dans *Le Monde* du 18 mai 1997 « La vérifiqie histoire du maréchal Mobutu qui a construit une fortune de 4 milliards de dollars en pillant son pays ».

130 On peut trouver une liste des propriétés en Belgique dans le livre d'Emmanuel Dungia, 1993, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, p. 177.

131 Elle appartiendrait à Nywa Mobutu, l'un des fils du maréchal (*La Lettre du Continent*, 10 juin 1993).

132 Une luxueuse résidence avec hélicoptère privé, achetée au milliardaire saoudien Akram Ojeh. Voir Guy Porte, « Le maréchal Mobutu en vacances sur la Côte d'Azur », *Le Monde*, 24 août 1995.

133 Raymond Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 140.

134 Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, Fayard.

135 Pierre Michel Durand, avril 2007, « Mobutu, le fossoyeur du Zaïre », *L'Histoire*.

136 On peut trouver le rapport Blumenthal dans le livre d'Emmanuel Dungia, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, 1993, L'Harmattan.

137 Eric Toussaint, 30 juillet 2004, 60^e anniversaire de Bretton Woods. *Le soutien du FMI et de la Banque mondiale aux dictatures*, CADTM-ATTAC.

138 Le gouvernement belge a reconnu, en 2002, une responsabilité dans les événements qui avaient conduit à la mort de Lumumba. Les États-Unis auraient aussi été impliqués dans cet assassinat.

139 Raymond Baker, 2005, *Capitalisms's Achilles Heel*, pp. 138-143.

140 Unita : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola en lutte contre le MPLA, Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, soutenu par l'URSS.

ques en Suisse, en France, en Belgique, aux États-Unis, au Luxembourg et dans d'autres paradis fiscaux. Mobutu entretenait notamment des relations avec quatre grandes banques, Paribas, Bruxelles Lambert, Deutschebank et Midland Bank¹³⁴. Une partie de sa richesse était également au Zaïre : plantations, somptueuses propriétés et, bien sûr, son village de Gbadolite (piscine olympique, palais de marbre, piste d'aéroport pouvant accueillir un Concorde...). Les historiens ont fait de Mobutu le fondateur d'un nouveau type de régime, la kleptocratie. Cette « démocratisation » de la corruption et du pillage, Mobutu est allé jusqu'à la théoriser dans un discours à l'usage de ces concitoyens : « *Enrichissez-vous, et si vous volez, ne volez pas trop en même temps. Vous pourriez être arrêtés. Volez intelligemment, un peu à la fois.* »¹³⁵

Mais d'où venait cet argent ?

Mobutu possédait de nombreuses parts dans des sociétés, notamment la Gécamines, la société minière d'État seule autorisée à exploiter le cuivre et le cobalt, qui lui reversait une partie des recettes d'exploitation. Il avait orchestré un pillage systématique des fonds publics, en ouvrant par exemple des comptes de la Banque centrale du Zaïre à l'étranger ou en s'octroyant 30 à 40% des investissements publics avec l'accord du Parlement. Ce système fut dénoncé dès le 11 juin 1979 par Erwin Blumenthal, détaché un an plus tôt par le FMI auprès de la Banque centrale du Zaïre, dans une lettre qu'il écrit à son directeur général, Jacques de Larosière : « *la situation au Zaïre est allée dans le sens que je redoutais* ». Deux ans plus tard, il démissionnera de son poste et publiera un rapport d'abord tenu secret, qu'on nomme aujourd'hui le « rapport Blumenthal » et qui détaille le système de corruption mis en place par Mobutu et son clan.¹³⁶

Ce rapport n'a pourtant pas changé les habitudes d'une partie de la communauté internationale, qui a continué à aider Mobutu et à lui fournir de l'argent, sous forme de prêts ou dons, deuxième cause d'enrichissement du dictateur zaïrois. Déjà en 1962, un rapport du Secrétaire général des Nations unies informait que plusieurs millions de dollars, destinés à financer les troupes de Mobutu, avaient été détournés par ce dernier avant qu'il n'arrive au pouvoir.¹³⁷ Selon le *Financial Times*, le Zaïre a reçu de l'Occident 8,5 milliards \$ de subventions et de prêts. « *Pourtant, on a du mal à croire qu'il ait été fait grand chose au Zaïre sur le plan économique ou social* », indiquait en 1997 un rapport interne de la Banque mondiale. En effet, cet argent a été alloué à Mobutu, non pas pour développer son pays mais parce qu'il était un allié indispensable contre le communisme du temps de la guerre froide. Il avait ainsi ordonné l'assassinat du père de l'indépendance congolaise, Patrice Lumumba, en 1961, allié des soviétiques.¹³⁸ Le Zaïre regorgeait par ailleurs de ressources naturelles (cuivre, cobalt, or, diamant, bois) et de terres propices à la culture du café et du cacao. Les déboursements de la Banque mondiale et du FMI, institutions au service des pays occidentaux pendant la guerre froide, ont même augmenté à la suite du rapport Blumenthal ! Pour le chercheur Raymond Baker, ce fut « *un pillage organisé au profit des étrangers* ». ¹³⁹ La CIA versa plus de 20 millions \$ à Mobutu les premières années de son règne, affirme Jack Stockwell, un ancien des services secrets américains. Quand la guerre civile éclata en Angola en 1975, Mobutu servit de relais pour l'argent destiné aux forces de l'Unita¹⁴⁰. Il en prélevait une grosse partie. À la fin de la guerre froide, alors que le régime de Mobutu était en perte de vitesse, il



put encore compter sur le soutien des pays occidentaux : la Belgique, jusqu'à ce qu'elle demande une commission d'enquête internationale après le massacre de Lubumbashi le 11 et 12 mai 1990, la France et les Etats-Unis, au-delà. En 1992, à la suite de la Conférence nationale souveraine au Zaïre, un opposant, Étienne Tshisekedi, devint Premier ministre et une commission sur les biens mal acquis fut créée. La Troïka des pays occidentaux décida alors d'interdire à Mobutu et à sa famille tout visa d'entrée sur leurs territoires. Mais en 1993, rien n'y fit, même pas l'assassinat de l'ambassadeur de France à Kinshasa, Philippe Bernard. La France autorisa Mobutu à séjourner dans sa villa sur la Côte d'Azur. En 1994, le dictateur fut même invité au sommet des chefs d'État France-Afrique à Biarritz et en 1996, le président Chirac annonça la reprise de la coopération bilatérale avec le Zaïre. La France est la seule à avoir soutenu Mobutu jusqu'au bout, finançant même des mercenaires pour défendre en 1997 son régime aux abois¹⁴¹. Peut-être est-ce parce que de nombreux hommes politiques de tous bords ont pu profiter de ses largesses, qu'il accordait à l'envi ou parce qu'il participait au financement des partis politiques. B. Kouchner déclarait, en septembre 1991, sur RTL, que « *Mobutu était un compte ambulant coiffé d'un bonnet de léopard* ». Une chose est certaine, c'est que le pillage du Zaïre orchestré par Mobutu s'est effectué avec la complicité des pays occidentaux. Pour un opposant zaïrois, « *Mobutu n'a jamais été qu'un employé de l'Occident. Ses pillages, sa fortune n'ont jamais été autre chose que son salaire.* »¹⁴²

141 Survie et Agir ici, *France-Zaïre-Congo 1960-1977 : Échec aux mercenaires*, 1997, L'Harmattan.

142 Cité in Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, Fayard, p. 336.

Procédures

Qu'est devenue aujourd'hui cette fortune ? Les comptes bancaires de Mobutu sont moins facilement identifiables que ses biens. En 1991, la Belgique, la France et les États-Unis avaient enquêté sur les holdings détenues dans leur pays par des sociétés écrans en lien avec le régime zaïrois. En 1997, à la chute de Mobutu, ils ont abandonné l'idée de geler les avoirs de l'ex-dictateur sur leur territoire, prétextant qu'ils y étaient très limités.

LA SUISSE a reçu, quant à elle, une demande de l'État congolais en avril 1997, mais elle y opposa un refus car il ne s'agissait pas à proprement parler d'une demande d'entraide judiciaire. Beaucoup d'argent aurait alors quitté la Suisse, notamment pour l'achat d'or, mais peu de preuves subsistent. Le 7 mai 1997, le procureur de Lubumbashi envoie une demande d'entraide judiciaire à la Suisse. Jugée recevable, elle requiert la prise de mesures provisoires à l'encontre des biens et des valeurs détenus en Suisse par Mobutu.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) ordonne, le 16 mai 1997, la saisie de la villa de Mobutu à Savigny, près de Lausanne (Suisse), qui sera vendue aux enchères en octobre 2001 pour 2 millions \$ (3,37 millions de francs suisses, alors qu'elle était estimée à 8 millions de francs suisses – soit 4,8 millions d'euros)¹⁴³ et de biens personnels (150 000 euros). La Commission fédérale des banques décide parallèlement d'effectuer une enquête systématique auprès des banques qui lui sont subordonnées, au sujet d'éventuels avoirs de Mobutu et sa famille. Selon son rapport, « *les 406 banques interrogées ont toutes répondu dans les délais. Six banques ont annoncé détenir de tels avoirs pour une somme totale équivalant à 4 786 570 francs [2,8 millions d'euros].* »¹⁴⁴ Le 17 mai 1997, l'OFJ ordonne le gel de différents comptes de Mobutu, de son entourage et des entreprises et sociétés

143 Pour une description complète de la maison, cf. *Jeune Afrique L'intelligent*, « Qui veut de la villa de Mobutu ? », 25 septembre 2001.

144 Angelo Mobateli, 26 juillet 2007, « Suspensions autour de la fortune de Mobutu », *Le Potentiel*, Kinshasa.

sous son contrôle en Suisse. Le montant total des fonds bloqués s'élève à environ 8 millions de francs suisses (4,8 millions d'euros).

Depuis, les gouvernements suisse et congolais ne coopèrent plus. Le Conseil fédéral, le 15 décembre 2003, a mis fin à l'entraide judiciaire avec la RDC, qui datait de 1997, pour manque de coopération de la part des autorités congolaises pour récupérer les biens qui sont gelés (article 184-3 de la Constitution suisse). Elle a motivé cette décision en stipulant qu'il n'était pas de l'intérêt de la Suisse de restituer les biens au Congo sans qu'il y ait eu un accord entre les deux parties. Le Conseil fédéral a toutefois prolongé le gel de l'argent pour une durée de trois ans.

Fin mai 2006, le tribunal fédéral désavoue le Département fédéral des affaires étrangères suisse qui avait gelé les avoirs de Mobutu en rendant à un créancier privé 2,35 millions de francs suisses (il avait une créance de 4 millions de francs suisses pour la réalisation, notamment, de 25 000 portraits à l'effigie de Mobutu). Toutefois, cette procédure n'est pas close et des recours ont été engagés.¹⁴⁵ En juillet 2007, lors de sa visite officielle à Kinshasa, la présidente de la Confédération helvétique Micheline Calmine Rey a assuré, en réponse à un appel lancé par les ONG congolaises, que « *la Suisse était prête à restituer à la République Démocratique du Congo les fonds du maréchal Mobutu* »¹⁴⁶. Une mesure qui ne pourra être possible qu'à la suite d'une révision de la Constitution helvétique à moins que, d'ici là, la RDC n'arrive à prouver la provenance criminelle de cet argent. En décembre 2008, alors que faute d'avancées dans le dossier juridique, les fonds du Maréchal Mobutu gelés en Suisse (8,3 millions de francs suisses) devaient être restitués à la famille, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le blocage des fonds jusqu'au 28 février 2009 grâce à la mobilisation des associations congolaises et ONG internationales.¹⁴⁷ Tout comme dans l'affaire Duvalier, les associations réclament qu'une loi soit rapidement votée en Suisse afin que les processus de restitution soient transparents, bénéficient à la population du pays spolié et permettent un suivi par la société civile. Face à la mobilisation de la société civile et aux demandes régulières de la Suisse pour régler cette affaire, le Premier ministre congolais a adressé une lettre au Conseil fédéral suisse le 9 décembre 2008 affirmant la volonté de l'État congolais de récupérer ces avoirs. Il a mandaté l'avocat suisse Enrico Monfrini, déjà actif pour la restitution des fonds Abacha. Le 23 janvier 2009, celui-ci a déposé une plainte pénale pour « organisation criminelle » au nom de la République démocratique du Congo (RDC) auprès du Ministère public de la Confédération (MPC), afin d'obtenir la confiscation des quelque 8,3 millions de francs. C'est le ministère des Affaires étrangères suisse qui a pris en charge les différents frais. Pour permettre à la justice suisse d'étudier cette plainte, le Conseil fédéral a prolongé jusqu'au 30 avril 2009 le blocage des fonds Mobutu.

Des tentatives de partage et de médiation avaient été tentées avec les héritiers de Mobutu, mais sans aucun succès. « *Personne n'en veut de toute façon* », souligne Enrico Monfrini en relevant le caractère symbolique de ce dossier. « *Il en va de l'intérêt de la Suisse que ces fonds, provenant de façon flagrante d'actes criminels, ne retournent pas dans de telles mains* ».

Fin avril 2009, au bout de douze ans de procédures, la Suisse se résigne pourtant à débloquer les fonds, en expliquant avoir épuisé ses dernières cartouches pour maintenir les avoirs bloqués. On s'oriente alors vers un bien triste épilogue¹⁴⁸,

145 Georges Marie Becherrat, 27-28 mai 2006, « Les fonds en Suisse de Mobutu refont surface », *24 Heures*. Le Tribunal fédéral a en effet jugé excessif un prolongement de trois ans du blocage des fonds, qui avait pourtant déjà duré six ans (1997-2003). Il s'est basé sur le fait que les créanciers suisses de Mobutu, qui avaient fait valoir des prétentions sur des arriérés, avaient déjà tous été remboursés. Le tribunal estima que le gouvernement congolais ne montrait « plus d'intérêt » pour la procédure d'entraide judiciaire.

146 Valérie de Graffenried, 18 juillet 2007, « La Suisse veut restituer le magot de Mobutu », *Le Temps*.

147 Début décembre 2008, le CCFD-Terre Solidaire et une vingtaine d'ONG congolaises et internationales appelaient, dans un communiqué commun, à la restitution rapide des fonds Mobutu.

148 « RD Congo : la Suisse concède les avoirs de Mobutu à sa famille », 22 avril 2009, <http://www.linternationalmagazine.com/article6478.html>.

les fonds devant revenir aux héritiers de feu le maréchal Mobutu, dont l'un des fils, principal héritier visé par la saisie, occupe un fauteuil de ministre en RDC¹⁴⁹. C'était sans compter la détermination de la société civile suisse et congolaise. Ainsi, Mark Pieth, professeur de droit international à Bâle, a déposé une dénonciation contre le MPC auprès de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral en sa qualité de président du « International Centre on Asset Recovery » (ICAR), centre situé à Bâle pour le recouvrement d'avoirs volés. Il critique l'inactivité des autorités et le refus du MPC de restituer les fonds Mobutu à la RDC. Suite à cette dénonciation, déposée le 27 avril, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le blocage des avoirs jusqu'au 31 octobre 2009 pour permettre à l'autorité compétente de se prononcer. Un énième sursis.

EN BELGIQUE, toutes les procédures se sont éteintes car en droit belge, le décès est un motif d'extinction du droit de punir et donc de confisquer. Mobutu est décédé en septembre 1997 au Maroc. Les autorités judiciaires belges et congolaises ont tenté de trouver une parade à cette contrainte mais, après un an de recours et de commissions diverses, elles n'ont pu empêcher, au printemps 1998, la levée de la plupart des mesures conservatoires prises en Belgique contre les avoirs de feu Mobutu. La Belgique avait notamment saisi, début juillet 1997, le produit de la vente d'un manoir bruxellois du maréchal Mobutu, le château de Fond Roy à Uccle. Le juge d'instruction Jean-Claude Leys avait, en effet, déclenché une procédure relative aux avoirs illicites de Mobutu, suite à une requête en ce sens du parquet général de la République démocratique du Congo. À la demande de M. Leys, la fille aînée de M. Mobutu, Ngawali Mbahia Ble, s'est vu contrainte de remettre plusieurs chèques d'un montant total de 2,75 millions \$, fruit de la vente du Château Fond' Roy. La résidence, un manoir cossu du début du XX^e siècle situé avenue du Prince Orange à Uccle, l'une des communes aisées de Bruxelles, avait été vendue par la famille Mobutu le 3 juillet 1997 à un homme d'affaires belge, Stephan Jourdain. La demeure est estimée à plus de 10 millions de dollars.¹⁵⁰ Elle accueille aujourd'hui le Cercle de Lorraine, club privé d'industriels et d'hommes d'affaires belges.

EN FRANCE, aucune procédure de gel des biens de Mobutu n'a été entamée. Pourtant, en juin 1997, à l'initiative de l'ONG Agir Ici et du Centre d'Études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), un appel est lancé aux autorités françaises pour qu'elles procèdent au gel des avoirs de Mobutu dans l'Hexagone. Une demande aurait été formulée dans le même sens par le gouvernement de la RDC à l'époque.¹⁵¹ Les biens de Mobutu n'ont jamais été restitués à la RDC. On sait seulement que la somptueuse villa de Roquebrune Cap Martin (Côte d'Azur) a été vendue aux enchères par ses héritiers et achetée par un milliardaire russe pour 6,6 millions d'euros¹⁵²... mais le fruit de cette vente n'a en aucun cas été reversé à la population congolaise.

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, une Commission des biens mal acquis est créée à la suite de la conférence nationale souveraine, en 1992. Elle publiera un rapport très détaillé des différents actifs détenus par les hommes politiques et hauts fonctionnaires congolais au début des années 90 : propriétés immobilières, participations dans les entreprises et véhicules sont répertoriés. La Commission reconnaît que « *le régime politique issu du coup d'État du 24 novembre 1965 a favorisé les détournements de biens publics dans la mesure où*

149 Fati Mansour, 6 février 2009, « Les fonds Mobutu, une question d'image », *Le Temps*.

150 Agence France Presse, 12 juillet 1997, « La justice belge saisit le produit de la vente d'un manoir de Mobutu. »

151 *L'Humanité*, 25 juin 1997, « Et les biens de Mobutu en France ? ».

152 Matthieu Frachon, 3 mai 2007, « Le magot caché des potentats africains », *Choc Hebdo*.

153 On peut télécharger le rapport sur <http://congoone.net/PDF/RapportbienmalacquisCNS.pdf>.

154 *Billets d'Afrique*, N° 134, p. 10.

155 Christophe Ayad, « Au Congo-Kinshasa, la politique en héritage », *Libération*, 31 juillet 2006.

156 *Courrier International*, mars 2004, « Le retour de la toque léopard » (Hors série).

157 *Digitalcongo*, 8 mars 2007, « Bere Bemba Pollet condamné en Belgique à 3 ans de prison ».

158 Interview de Nzanga Mobutu, 5 août 2007, *Jeune Afrique L'Intelligent*.

les nouveaux détenteurs du pouvoir depuis cette date n'ont pas eu à se soucier de justifications et explications à fournir ». ¹⁵³ Elle souligne toutefois l'impossibilité de faire un état des lieux des biens du président Mobutu, celui-ci se montrant non-coopératif avec les membres de la Commission. Dans une déclaration publique, le Maréchal Mobutu avait présenté l'action de la Commission des biens mal acquis « *comme une agitation d'aigris visant à appauvrir les dignitaires de l'ancien régime* ». À la chute de Mobutu, cette commission devient l'Office des biens mal acquis, qui travaillera notamment sur les biens de Mobutu au Zaïre. Finalement, il n'y a eu que très peu de résultats. Ainsi, sur les 4 à 6 milliards détenus par Mobutu et ses proches en 1997, seulement 6 à 7 millions \$ ont été bloqués. Aujourd'hui, l'Office des biens mal acquis ne joue plus aucun rôle. Des scandales liés à la corruption l'ont secoué. Joseph Kabila, qui détient le pouvoir en RDC depuis l'assassinat de son père en janvier 2001 et qui a remporté l'élection présidentielle de l'été 2006, ne s'intéresse plus du tout à recouvrer la fortune de Mobutu. Peut-être devenu l'homme le plus riche du Congo actuel, il est propriétaire de la deuxième compagnie d'aviation et de plusieurs propriétés à l'étranger, sans oublier les avoirs qui dormiraient dans les caisses des paradis fiscaux. ¹⁵⁴

D'après *Libération*, Jean-Pierre Bemba, vice-président sortant de RDC et principal challenger de Kabila à l'élection présidentielle de 2006, aurait géré ces dernières années une partie de l'argent de Mobutu, son beau-père. Avant la mort du Maréchal, il était son conseiller financier, au grand dam de la famille du chef de l'État. Considéré comme un des fils spirituels de ce dernier, il a d'ailleurs mené sa campagne dans l'ancienne patrie de Mobutu, Gbadolite. ¹⁵⁵ Le 24 mai 2008, Jean-Pierre Bemba est arrêté à Bruxelles, sur mandat de la Cour Pénale Internationale qui l'accuse de crimes contre l'humanité commis entre octobre 2002 et mars 2003 en Centrafrique. Il est depuis incarcéré à la Haye. Ses avoirs ont été saisis de manière conservatoire.

Les fils de Mobutu, Nzanga et Manda, ont fait un retour remarqué en RDC en 2002, ce dernier créant même son propre parti politique. Ils affirment que toute la richesse de Mobutu au Zaïre a été pillée, mais des doutes subsistent sur les milliards placés à l'étranger et les différents biens immobiliers appartenant à l'ancien dictateur. ¹⁵⁶ Les héritiers du maréchal continuent donc à profiter de cette fortune, se faisant parfois prendre la main dans le sac. Ce fut notamment le cas du petit-neveu de Mobutu, Telo Mobutu Zemanga et du frère de Jean-Pierre Bemba, Jean-Jacques Bemba Pollet, qui ont été condamnés à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Bruxelles en mars 2007 pour escroqueries. ¹⁵⁷ Le dernier fils de Mobutu, Nzanga, actuel ministre de l'Agriculture sous la présidence de Joseph Kabila, menace tous ceux qui voudraient s'en prendre à la fortune de son père : « *que ceux qui parlent des milliards de Mobutu nous expliquent où est cet argent et d'où il proviendrait...* ». Il reconnaît toutefois que, « *si le président Mobutu a fait de grandes choses, comme tout homme, il a eu aussi ses moments de faiblesse.* » ¹⁵⁸ L'un des fils Mobutu siège également au Sénat, présidé par Kengo Wa Dondo, qui fut à plusieurs reprises premier commissaire d'État sous Mobutu. Les autres héritiers vivent à Bruxelles ou à Paris, s'offusquant eux aussi des démarches entreprises pour récupérer la fortune de leur père. Yango, une de ses filles, critique les démarches faites par la Suisse : « *Ce pays a vendu notre résidence à Savigny, les comptes bancaires sont toujours gelés, mais peuvent-ils continuellement agir ainsi ?* ». Elle ne se cache pourtant pas de compter sur le soutien du dictateur congolais Denis Sassou Nguesso, « *qui m'a aidé à régler*

certains problèmes administratifs » et du doyen des autocrates africains Omar Bongo qui, se vante-t-elle, « *a été paternel avec nous* »¹⁵⁹. En somme, les héritiers n'ont qu'une seule préoccupation, réhabiliter la mémoire de leur père. Ils veulent organiser dès que possible des obsèques nationales en RDC, le corps de l'ancien dictateur reposant toujours au Maroc.

Ce n'est pas, en tout cas, le peuple congolais qui profite du butin des Mobutu, le revenu par habitant ne dépassant pas 0,30 \$ par jour. En réalité, le Maréchal n'a légué à son pays que le chaos et un système de corruption et de détournements de fonds qui se pérennisent depuis sa mort. Un récent rapport de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo explique que « *tirant profit de l'instabilité politique du pays, un réseau d'intérêts politiques, militaires et commerciaux a transféré sous son contrôle au moins 5 milliards de dollars en actifs de sociétés minières de l'État sans compensation pour le Trésor national* »...¹⁶⁰

159 Rachid N'Diaye, « Mobutu Sese Seko : dix ans après », *Matalana N°2*, septembre 2007, pp. 30-39.

160 UN Security Council, 12 avril 2001, *Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC*.

Pakistan

BENAZIR BHUTTO ET ASIF ALI ZARDARI

Contexte

Benazir Bhutto fut Première ministre du Pakistan de 1988 à 1996. Avec son mari Asif Ali Zardari, elle aurait détourné des centaines de millions, voire des milliards \$, selon les différentes estimations. Pour R. Baker, 3 milliards \$ auraient été détournés et blanchis. Le couple possédait des centaines de propriétés, des dizaines de sociétés et moult comptes bancaires. Ainsi, au Royaume-Uni, il détenait une vingtaine de propriétés, dont quatre appartements à Londres, des terrains de polo et des comptes bancaires à la Barclays et à la Midland Bank. En Suisse, les Zardari-Bhutto avaient ouvert des comptes dans plusieurs banques dont Citibank¹⁶¹, BNP, Crédit Suisse, Pictet et Cie, Banque française du commerce, Cantrade Ormond Burrus et Banque Pasha. Outre Atlantique, c'est en Floride qu'ils avaient acquis trois propriétés et de nombreuses sociétés. Le couple avait aussi créé d'innombrables sociétés écrans dans les Îles Vierges britanniques. En France, il possédait un château en Normandie au nom des parents de Zardari, des propriétés à Cannes et des comptes bancaires au Crédit Agricole, à la BNP et à la Banque La Hénin.¹⁶²

B. Bhutto et son mari, que l'on avait surnommé « Monsieur 10% » au cours du premier mandat de son épouse, puis « Monsieur 40% » lorsqu'il était ministre de

161 L'UNODC montre que 40 millions \$ auraient circulé sur un compte de la Citibank. UNODC, septembre 2004, *The Anti-Corruption Toolkit*, Vienne.

162 R. Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 81.